

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2288

présenté par
M. Dharréville

à l'amendement n° 500 de Mme Battistel

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Tout autre élément ou »

le mot :

« Toute ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.